

PROGRAMME DE FORMATION

52 72 013 73 72

SGS

INITIAL B2XL 7H

OBJECTIF DE LA FORMATION

Répondre à l'obligation d'une qualification spécifique pour réaliser les contrôles techniques sur les véhicules électriques et hybrides dans le respect de la réglementation et des risques électriques

Contenu de la formation

Cadre réglementaire et application au contrôle technique : présentation des textes applicables au contrôle des véhicules électriques et hybrides, définitions des caractéristiques et principes de fonctionnement

Prévention des risques liés à la haute tension : équipements de protection individuelle, consignes de sécurité spécifiques à la haute tension

Méthodologie de contrôle : déroulement du contrôle technique des véhicules électriques et hybrides selon les instructions techniques R/V (annexe I, ERG)

Application pratique en centre : mise en œuvre des acquis sur site, encadrement par un formateur agréé

Objectif de la formation : acquisition de l'autonomie nécessaire pour réaliser un contrôle technique en sécurité et en conformité avec la réglementation en vigueur

Prérequis

Être habilité à effectuer des contrôles techniques VL

Durée de la formation

7h de formation en présentiel

Public

Contrôleur Technique de Véhicules Légers souhaitant être formé aux spécificités des véhicules électriques

Effectif

14 participants Maximum

Pédagogie

Pédagogie active, participative et démonstrative

Formateur

Formateur spécialisé contrôle technique véhicules légers, qualifié dans le CT des véhicules électriques, GPL et hybrides.

Contrôle des connaissances

Evaluation théorique et pratique de fin de formation

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.
Vous pouvez prendre contact avec le référent handicap du service :
Laurie Dorangeon au 02 43 41 41 41



Inscription

Au 02 43 41 41 41

Le plus de notre formation

Utilisation des outils réseaux

Tarif

420 € TTC en session présentielle

Le jour du stage, vous devez vous présenter muni de :

- Votre convocation
- Votre pièce d'identité (exigence réglementaire)
- Vos vêtements de travail et chaussures de sécurité